

Le problème fondamental tient à l'illusion que se font le gouvernement fédéral et plusieurs gouvernements provinciaux. Ils s'imaginent que les services médicaux peuvent être limités, qu'on puisse bénéficier d'un service pour rien. Les médecins nous disent que l'on n'a rien pour rien, et que si nous voulons bénéficier d'un programme d'assurance-maladie, nous devons en payer le prix. Je crois, monsieur l'Orateur, que le public canadien est prêt à payer un prix raisonnable.

Voilà un nouveau conservatisme, une nouvelle idéologie qui s'est emparée de l'esprit des libéraux et des conservateurs, c'est-à-dire que plus le gouvernement est absent, plus il a raison et que toutes dépenses gouvernementales sont mauvaises tandis que toutes dépenses privées sont bonnes. Le gouvernement s'est imposé des limites à lui-même, il s'est imposé des restrictions et, maintenant, il n'a ni les moyens ni la capacité de s'entendre avec le gouvernement des provinces d'une façon qui leur permettrait . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La parole est au secrétaire parlementaire du ministre des Postes (M. Collenette).

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le député de Broadview (M. Rae) ait porté ce sujet à l'attention de la Chambre la semaine dernière, car je pense qu'il aurait dû être débattu publiquement. C'est un sujet très sérieux.

Avant de répondre, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire que la parti libéral n'est certes pas nouvellement épris de conservatisme. S'il l'était, je ne serais pas ici et je ne me représenterais pas aux prochaines élections sous la bannière libérale. J'aimerais rassurer le député à ce sujet.

La question des soins médicaux fait partie du programme du parti libéral depuis le début des années 1960.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Depuis 1919.

M. Collenette: Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a raison, depuis le congrès de 1919 quand Mackenzie King était devenu chef du parti. Il a fini par être adopté au cours des années 1960 et fait partie de la politique officielle de notre parti.

Je ne vois aucun besoin d'augmenter la contribution fédérale au financement des services de soins médicaux pour que les provinces puissent répondre à la condition fondamentale d'accessibilité du programme, comme l'exige la loi.

Le député de Broadview a parlé des ententes de financement des programmes établis. Les provinces en ont beaucoup profité, mais j'aimerais dire que c'étaient les provinces qui esti-

L'ajournement

maient être plus près du peuple et qui devaient avoir leur mot à dire dans l'administration du programme médical. Peut-être le gouvernement fédéral a-t-il pris une chance en instituant ce régime décentralisé de gouvernement. Je pense qu'une des questions qui se posera lors de la campagne électorale dans quelques semaines sera de savoir si nous continuerons à perpétuer ce genre d'entente où le gouvernement fédéral accepte que les provinces exercent un plus grand contrôle financier sur certains programmes.

Le député de Broadview a raison d'attirer notre attention sur ce qui s'est passé. Les principes à la base du régime d'assurance-maladie, c'est-à-dire l'universalité de la couverture du public, l'accessibilité sans frais excessifs pour les usagers et la transférabilité des prestations, pourraient tous être compromis. Je pense qu'on n'a qu'à rappeler la réponse que le premier ministre (M. Trudeau) a donnée le 9 mars au cours de la période des questions au chef du Nouveau parti démocratique quand il a dit à la page 3990 du Hansard:

C'est pourquoi si une province s'écartait de ce principe, il nous faudrait remettre en question notre politique qui consiste à assumer la moitié des coûts de ce programme, ce qui représente des paiements très élevés.

C'est bien clair et il n'y a pas d'équivoque. Le député de Broadview a demandé au cours de la période des questions cet après-midi de quelle autorité légale le gouvernement pouvait user pour retirer des fonds aux provinces. Je crois que si le gouverneur en conseil établissait de façon probante que le programme d'une province ne respecte plus les conditions ou n'atteint plus les cinq objectifs de base, le gouvernement fédéral ne serait plus tenu de verser sa contribution à cette province. En d'autres termes, si un gouvernement provincial manquait à l'une ou l'autre des conditions de base propres au programme de soins médicaux, le gouvernement fédéral aurait le devoir moral et peut-être aussi en vertu de la loi de reconsidérer la quote-part qu'il s'est engagé à verser en vertu des accords officiels relatifs au financement de ces programmes. Je répète qu'il faut que les principes de base du programme de soins médicaux du Canada restent intacts sans la moindre ambiguïté; les Canadiens y ont droit, ils le veulent et ils le méritent assurément.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Médecin, guéris-toi toi-même.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 32.)